

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 — »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'été, 1^{er} mai).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 19 minutes du matin, Poste.
6 — 37 — — Direct.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 35 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. 20 m. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 41 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 02 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 52 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
4 — 54 — — soir, Direct.
5 — 47 — — Omnibus.
9 — 57 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . 20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . 30 —
Dans les faits divers . . . 50 —
Dans toute autre partie du journal 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GAULTIER, JAVAUD et MILON, libraires. Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Etrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Les feuilles anglaises s'occupent avec une certaine passion de la mise sous séquestre des deux navires cuirassés *El Tousson* et *El Monastir*, construits à Liverpool et soupçonnés d'être devenus la propriété de la confédération du Sud. Ces feuilles se prononcent pour ou contre la mesure, selon leur penchant politique plutôt qu'en raison des questions de droit soulevées.

L'*Evening Star*, depuis longtemps engagé en faveur de la cause du Nord, applaudit à la nouvelle donnée par le *Morning-Post* de la saisie des navires, et voudrait que cette nouvelle reçût une confirmation officielle. Dans l'hypothèse de son exactitude, ce journal félicite le comte Russell de la fermeté avec laquelle il a agi. « Mieux vaut mille fois, ajoute-t-il la chance de saisir des navires suspects que d'exciter de l'irritation et des sentiments de haine chez un peuple ami. » Le *Sun* engage, au contraire, le gouvernement à ne pas se laisser diriger par de simples soupçons. Il n'existe à l'égard de ces navires, selon lui, que des présomptions et nullement des preuves, ce qui ne suffit pas pour autoriser une saisie qui serait une violation de la loi.

Le *Morning Herald* va plus loin, il soutient cette thèse que le constructeur des navires n'a qu'une seule chose à faire : ne pas donner de renseignements sur les deux navires, dont personne ne connaît la destination probable. On dit, en effet, qu'ils ont été construits pour une maison française qui devait les fournir au

feu pacha d'Egypte. Dans ce cas, est-ce que le gouvernement anglais peut empêcher la maison française de retirer les navires et d'en disposer comme bon lui semble. Le gouvernement, ajoute le *Morning Herald*, ne sait pas si la maison française a l'intention de vendre ces navires aux confédérés et cela ne le regarde pas. Parce que les confédérés sont engagés dans une lutte désespérée, ce n'est pas une raison pour saisir ou détenir tout navire construit en Angleterre, parce que le propriétaire refuse de s'expliquer sur sa destination. Ces raisons ne laissent pas d'avoir un côté fort sérieux, qui impressionnera sans aucun doute le sens droit du peuple britannique.

Le mémoire relatif aux navires cuirassés, adressé au comte de Russell par le comité de la société contre l'esclavage, ne détruit d'aucune manière l'objection qui précède. Ce Mémoire pose la question sur un terrain tout autre que le droit international. Il établit seulement que la société intervient pour combattre les esclavagistes, tenant pour démontré que les navires cuirassés sont destinés aux Etats du Sud. L'argumentation part d'une supposition et non d'un fait, ce qui constitue sa faiblesse; car on rappelle, non sans motif, à la société émancipatrice que le principe commun de la loi anglaise est que les accusés sont présumés innocents jusqu'à ce que leur culpabilité ait été démontrée.

En attendant que les publicistes et les juristes de Londres sortent de l'ambroglio dans lequel les a jetés la nouvelle du *Morning Post*, nous voyons, dans une dernière dépêche, que lord Russell vient de prononcer un discours favorable au maintien absolu de la neutralité

anglaise, pour tout ce qui concerne le conflit américain. Dans ce discours se trouve surtout cette phrase qui paraît s'appliquer aux deux navires que se disputent les Sudistes et les Nordistes : « Nous tâcherons d'exercer le pouvoir de façon à paralyser toute tentative pour entraîner la nation dans des entreprises incompatibles avec notre position de neutres et à maintenir en même temps pour nous, nos personnes et nos propriétés, les garanties auxquelles nous devons notre sécurité actuelle. » Cela veut-il dire que les navires ne seront point saisis, ou qu'ils le seront au contraire? La dépêche nous laisse dans l'incertitude à ce sujet. La déclaration du chef du *Foreign-Office* aurait pu être plus claire; car on peut entraîner aussi bien l'Angleterre « dans des entreprises incompatibles avec la neutralité, » en intervenant, contre le droit, en faveur du Nord, qu'en prenant l'attitude opposée. — Havas.

La mise sous les drapeaux d'un demi-million de noirs par le gouvernement de Richmond occupe les organes de la presse française et étrangère dans des sens divers, car nul ne peut nier l'importance de ce fait.

Les uns y voient une recrudescence formidable de l'état de guerre et un renfort puissant apporté aux armées confédérées décimées et amoindries par une lutte aussi longue et aussi acharnée; pour ceux-là c'est un poids terrible jeté dans la balance des événements, qui doit arrêter les chants de victoire que le Nord entonnait bruyamment par l'intermédiaire de M. Seward, rendre au Sud, non le courage qui ne lui a jamais fait défaut, mais la force ma-

tiérielle qui commençait à manquer à ces énergiques et infatigables combattants.

Les autres, au contraire, y voient une mesure *in extremis* qui doit perdre, selon eux, plus sûrement le Sud, et en regard de l'assertion du *Times*, le *Daily News* lance ce pronostic :

« Les nègres appelés sous les drapeaux, se trouvant dans la proportion d'un contre deux, pourraient bien devenir, non-seulement les maîtres de leur propre destinée, mais encore de celle de M. Davis et du gouvernement de Richmond. Ainsi l'édifice social du Sud serait complètement renversé. » (La France.)

La question électorale agite grandement les partis en Prusse. On s'attend à ce que la Chambre nouvelle sera bien plus radicale, encore que la première, et alors elle devra aussi être dissoute.

La *Gazette de la Croix* fait un appel chaleureux à ses amis, et les supplie d'attacher une grande importance aux considérations qu'elle expose.

« Il résulte clairement, dit-elle, du rapport ministériel qui expose les motifs de la dissolution de la Chambre, qu'une entente parfaite et absolue régnait entre la couronne et le cabinet, que S. M. le roi veut que les empiétements de la Chambre des députés soient envisagés et traités, non comme uniquement dirigés contre son ministère, mais aussi contre sa position et ses prérogatives personnelles, et qu'ainsi donc il s'agit aujourd'hui, comme il y a un mois, d'un conflit qui ne saurait être vidé en aucun cas par un changement de ministère.

FEUILLETON.

LES MYSTÈRES DE LA CONSCIENCE.

(Suite.)

Pendant ce temps, Maxime n'avait pas bougé. Il restait cloué sur place, absorbé en une méditation douloureuse.

— Expliquez-moi donc, mon ami, lui demanda Camille en se levant sur la pointe des pieds comme pour le regarder dans l'âme, expliquez-moi ce que vous éprouvez depuis un moment. Je ne vous ai jamais vu si troublé.

— Moi... troublé? articula Maxime avec un sourire contraint. Allons donc, vous plaisantez, je suppose.

— Nullement, je vous jure, et tenez, pardonnez-moi ce que je vais oser vous dire : Je vous sais brave jusqu'à la témérité, et, cependant, ce bruit singulier qui nous a surpris tout-à-l'heure, m'a semblé avoir eu le privilège de vous effrayer.

— Oh! oh! dit Maxime, chez qui se réveilla l'a-

mour-propre viril. Je ne m'effraie pas pour si peu, croyez-le bien.

— Ordinairement, j'en suis convaincue, mais ce soir, je vous reconnais à peine.

— Bah!... un peu de fatigue, un peu d'abattement... ce n'est rien. Rassurez-vous, et surtout ne refusez pas de me reconnaître, cela me mettrait au désespoir.

— A la bonne heure, j'aime mieux vous voir souriant et plaisantant... Et maintenant, reprit Camille, dépêchez-vous d'imiter mon père.

— Que fait-il donc?
— Il passe en revue les arbres qui sont sur notre gauche; passez en revue ceux qui sont sur notre droite.

— Dans quel but?
— Mais dans le but de savoir si quelqu'un ne se tient pas caché derrière eux.

— Ah! c'est juste... j'avais oublié. Et il s'élança aussitôt dans la direction qui venait de lui être indiquée.

Ses mouvements avaient une brusquerie saccadée que la jeune femme ne trouva pas naturelle.

— Mon mari, murmura-t-elle en hochant tristement la tête, doit avoir dans l'esprit quelque chose

qui le tourmente.

Bamalec fut le premier de retour.

— Je n'ai pas même entrevu l'ombre d'un chat, dit-il à Camille.

Maxime les rejoignit bientôt.

— Eh bien?

— Personne.

— Nous nous sommes mis trop tard en chasse, reprit Bamalec. Tandis que nous délibérions, on a eu le temps de se sauver.

— C'est probable, répondit Maxime.

— Il faudra faire une battue dans tout le parc. Il y vient peut-être des braconniers.

— Les braconniers se cachent et se taisent, observa Camille.

— C'est vrai; mais alors qui donc s'est permis?...

— Sans doute quelque serviteur du château, quelque espion qui aura voulu nous faire peur. Il ne faut pas attacher d'importance à cela.

— Vous avez raison, toujours raison, ma fille, et c'est trop nous occuper d'un enfantillage. Qu'en pensez-vous, Maxime?

— Je pense... je pense comme vous, répondit-il avec effort.

Les trois promeneurs firent volte face et se dirigè-

rent vers le château.

A peine s'étaient-ils éloignés de deux cents pas environ, que Simplicie descendit du sommet d'un chêne ombrageant la place même où, un moment auparavant, s'étaient arrêtés stupéfaits Maxime, Camille et Bamalec.

Ce chêne était mince et haut lancé. Le jeune fou se laissa glisser le long de l'arbre avec lenteur et précaution.

Dans l'une de ses mains il tenait, ramassé par les bouts, un mouchoir qui renfermait deux tourterelles des bois surprises pendant qu'elles dormaient.

Lorsqu'il eut mis pied à terre, il s'assura que les captifs ne pouvaient s'échapper de leur prison mobile, leur ménagea un peu d'air en entr'ouvrant un léger pli du mouchoir; puis, gagnant une sente qui traversait diagonalement la futaie et menait rapidement au château, il se prit à courir, tout joyeux d'emporter son précieux fardeau.

Comme il était au fond du vestibule, en train d'admirer ses tourterelles qu'il venait de mettre en cage, Camille entra, suivie de Maxime et de Bamalec.

Elle l'aperçut et s'empressa d'aller à lui.

— Eh! d'où venez-vous donc, Simplicie? lui de-

« Ce rapport démontre, non moins clairement, que le gouvernement a subordonné tous les autres égards à son intention de remplir de son côté scrupuleusement les dispositions de la constitution et qu'il a, pour cette raison, ordonné la dissolution assez à temps pour que le budget pût être présenté au mois de novembre et voté encore dans le cours de cette année, si toutefois la nouvelle Chambre venait au devant de lui avec de meilleures dispositions. »

La situation, on le voit, est très-compiquée. Ce n'est plus au ministère seul que l'opposition doit s'adresser, mais au souverain lui-même, qui couvre de sa haute approbation la politique intérieure si impopulaire de son ministre.

On s'étonne que la loi électorale n'ait pas été changée, mais le roi, du moins on l'assure, s'oppose formellement à cette mesure extrême et persiste à espérer que la nouvelle Chambre lui apportera les éléments qui, dans la dernière, lui faisaient défaut.

Les hommes avancés du parti radical, qui depuis quelque temps se tenaient à l'écart, se mettent déjà en avant avec des chances très-favorables.

La même *Gazette de la Croix* assure que le cabinet de Vienne travaille sérieusement à préparer une union douanière de l'Autriche avec les Etats de l'Allemagne méridionale. Elle y voit le fait grave d'une affiliation d'une partie de l'Allemagne avec une agglomération de pays non allemands. Ainsi une manœuvre dirigée contre le Zollverein serait le premier résultat du congrès des princes à Francfort, mais cette assertion mérite d'être confirmée.

(La France.)

Les élections, en Prusse sont officiellement fixées au 15 octobre.

Aujourd'hui, le bruit qui se faisait autour des souverains réunis à Francfort s'est effacé; le jour se fait plus clairement sur les résultats réels du congrès. Ces résultats, il faut l'avouer, sont loin d'avoir répondu à l'espoir de ceux qui avaient conseillé à l'empereur François-Joseph cette grande manifestation.

Maintenant on apprécie plus sûrement la portée qu'ont eue l'absence du roi de Prusse et les déclarations si nettement accentuées de M. de Bismark.

L'Autriche venait à Francfort avec un projet de réforme; il a échoué en partie devant l'opposition qu'il a soulevée de la part des princes. L'Autriche demandait à former un grand pacte entre toutes les nations de la Confédération germanique, pacte qui enveloppait dans un lien commun les intérêts des divers Etats et réunissait toutes les forces militaires en une seule armée offensive et défensive, elle n'a réussi à amener que la désunion entre les différents princes.

La *Presse*, de Vienne, dit que l'on s'entre-

tient sérieusement dans les cercles politiques d'un événement important « qui exercerait une influence aussi considérable sur les destinées de la monarchie et son développement futur que le congrès des souverains à Francfort. »

L'empereur François-Joseph, selon cette feuille, aurait l'intention de se rendre à Pesth, et le but de ce voyage serait d'inaugurer une nouvelle phase de la question hongroise.

La note de la *Presse*, de Vienne, se termine ainsi :

« Le séjour de plusieurs jours que le baron Eotvos aurait dernièrement fait à Vienne se rapporterait à ce voyage, et on ajoute que le célèbre député hongrois aurait eu plusieurs fois l'occasion de faire un échange d'idées avec les hommes d'Etat qui dirigent les affaires de la monarchie. »

L'Autriche, évidemment, est tourmentée du désir de faire ou d'essayer de faire quelque chose. Voudrait-elle prendre, en Hongrie, sa revanche du congrès de Francfort ?

(Idem.)

En Pologne, les correspondances signalent de tous côtés le développement que prend l'insurrection et le déploiement de forces que la Russie organise contre elle. Sur plusieurs points, de sérieux engagements ont eu lieu avec des résultats divers, et aux exécutions ordonnées par le général Mourawieff répondent les sentences de mort de cet insaisissable gouvernement national, dont le poignard exécute inexorablement les arrêts.

Si le condamné quitte la ville, la sentence le poursuit partout où il cherche un inutile refuge. Ainsi, la *Gazette de Breslau* cite la proclamation du chef polonais de la ville de Varsovie, qui annonce qu'un agent de police russe, condamné à mort par le gouvernement national, a été poursuivi de ville en ville et frappé à Saint-Petersbourg, où il s'était réfugié. Triste et fatale guerre qui appelle à son aide les plus sanglantes représailles!

A Londres, les meetings en faveur de la Pologne se succèdent avec rapidité: les orateurs y sont chaleureux et chaleureusement applaudis, et votent les anathèmes les plus terribles contre la Russie; mais là s'arrête l'Angleterre. Les meetings n'engagent jamais sa politique, et les applaudissements des rues n'ont aucun écho au sein du cabinet de Saint-James.

(Idem.)

On écrit de Vienne que le grand-duc Constantin y est attendu le 10 septembre. S. A. I. séjournera quelques jours dans la capitale et habitera pendant ce temps le château impérial.

Le grand-duc Constantin ne quitte pas définitivement son poste de gouverneur de la Pologne. Il s'absente momentanément, et il sera suppléé pendant son absence par le général de Berg.

On lit dans la *Gazette de Breslau*, du 9 septembre :

Le bruit courait à Varsovie que les Russes fermeront la ville pour huit jours, en empêchant toute entrée ou sortie, et feront pendant ce temps des perquisitions minutieuses dans chaque maison pour arriver ainsi à la découverte du gouvernement national, de ses bureaux, de ses presses et dépôts d'armes.

Le comte Ostrowski, ministre de l'intérieur et beau-frère du marquis Wielopolski, et le secrétaire d'Etat Enoch ont demandé leur congé, devant les nouvelles mesures à la Mourawieff, qui doivent être introduites dans le royaume.

Hier, un agent de l'inquisition russe a été poignardé publiquement et en plein jour dans la grande rue de Nowy Swiat. — Havas.

M. le duc de Montebello, qui est autorisé sur sa demande à quitter Saint-Petersbourg, n'est pas venu en France depuis deux ans. S. Exc. avait obtenu un congé depuis longtemps et elle profite, pour en jouir, du voyage du czar Alexandre à Moscou et en Crimée. M. le duc de Montebello est d'ailleurs rappelé à Paris, par le fâcheux état de santé dans lequel se trouve M^{me} la duchesse de Montebello. On sait que les mois les plus mauvais, à Saint-Petersbourg, pour les étrangers comme pour les Russes sont ceux d'octobre, de novembre et d'avril, à cause de l'humidité.

Les réponses de la Russie sont parties de Saint-Petersbourg et sont attendues samedi à Paris. L'envoi de ces réponses et l'absence du czar, de Saint-Petersbourg concourent également à rendre la présence de notre ambassadeur moins utile, puisqu'il faudra quelque temps avant que les puissances s'entendent sur les nouvelles résolutions à prendre. — Havas.

Nouvelles Diverses.

L'Empereur a quitté jeudi matin le palais des Tuileries pour se rendre à Biarritz.

— Le *Moniteur* contient un rapport très-remarquable de S. Exc. M. Duruy, relatif aux instituteurs et aux institutrices des écoles primaires.

Ce rapport dénote la prévoyante sollicitude du ministre pour le bien de l'enseignement.

— Après un examen approfondi de la question juridique, concernant les cinq individus pris à bord de l'*Aunis* et reconnus coupables de délits communs, il a été décidé que l'extradition de ces individus, réclamée par le gouvernement italien, serait accordée.

Le gouvernement français, en souscrivant à la demande d'extradition a témoigné le désir qu'il n'y eût aucune exécution capitale, et il y a lieu de croire que le gouvernement italien fera droit à ce désir.

— Cela prouve, Camille, que vous les aimez réellement.

Disant cela, Maxime offrait son bras à la jeune femme pour la conduire au salon.

Mais avant de quitter le vestibule, il regarda de nouveau Simplicie avec une singulière expression.

— Serait-ce lui? pensait-il. Il a entendu le cri de malédiction: en serait-il parfois l'écho?

Et son front s'inclina soucieusement sur sa poitrine.

Comme il était encore plongé en de sombres réflexions, provoquées par le soupçon qu'il venait de concevoir, un domestique entra au salon, portant deux lettres sur un plat d'argent.

— Elles arrivent à l'instant même, dit le serviteur; le courrier était en retard.

L'une de ces lettres était adressée à Camille, l'autre à Maxime.

— Celle-ci est d'Antonine, dit Camille après avoir brisé le cachet de la sienne.

Et, tout en lisant, elle s'écria joyeusement :

— Bonne nouvelle! elle vient passer un mois ou deux au Stangala.

Puis elle se mit à rire.

— Et savez-vous pourquoi? reprit-elle sans aban-

— Il paraît qu'on aurait découvert en Russie le moyen de communiquer au mercure employé dans les manufactures de glaces étamées une adhérence telle qu'il brave l'humidité, le frottement ou les coups. Les glaces préparées de cette manière peuvent être transportées à toutes les distances, sans crainte de détérioration; et parce que le nouvel étamage serait obtenu très-économiquement, le prix des glaces diminuerait de 10 à 20 pour 100. Le nouveau procédé ne consisterait-il pas tout simplement dans la substitution de l'argent au mercure?

— On lit dans l'*Impartial du Nord* :

« Le jour de l'ouverture de la chasse, un lièvre ne sachant plus où donner de la tête, vint se réfugier dans les corons des mineurs à Anzin; poursuivi par un grand nombre d'amateurs, il s'introduisit dans le jardin du sieur S., ouvrier mineur; celui-ci s'empressa de lui courir sus et eut la chance de l'atteindre dans un jardin non clos du voisinage. Il le reporta triomphalement chez lui, où il reçut même, dit-on, de chaleureuses félicitations de son épouse et de ses amis. Mais tout n'est que déceptions dans la vie? Deux gendarmes arrivèrent tout-à-coup chez le chasseur improvisé et lui dressèrent procès-verbal pour avoir, sans permis, lutté d'agilité avec un lièvre et l'avoir vaincu. »

— Voici encore un extrait des 60,000 guérisons opérées par la délicieuse *Revalesscière* Du Barry après que toute médication avait échoué.

N° 52,081 : M. le duc de Pluskow, maréchal de cour, d'une gastrite. — N° 62,476 : Sainte-Romaine des Isles (Saône-et-Loire), ce 30 décembre 1862 : Monsieur, — Dieu soit béni! la *Revalesscière* Du Barry a mis fin à mes 18 ans de souffrances horribles de l'estomac, de sueurs nocturnes et mauvaise digestion. J. COMPARET, curé. — MAISON DU BARRY, 26, PLACE VENDÔME, PARIS; 77, REGENT STREET LONDRES; et 12, RUE DE L'EMPEREUR, BRUXELLES. — En boîtes de 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 1/2 kil., 16 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. Contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. A. PIE fils, droguiste; DAMICOURT, pharm.; PASQUIER, pharm.; COMMON, rue St-Jean, 23; PERDRIAU, place de la Bilange, et les premiers Pharmaciens, Epiciers et Confiseurs dans toutes les villes. (528)

Chronique Locale.

CARROUSEL DONNÉ PAR L'ÉCOLE IMPÉRIALE DE CAVALERIE.

C'était, lundi dernier, la fête spéciale de Saumur, car rien n'égale l'éclat et l'entrain que donne à cette élégante cité son Ecole de cavalerie. Comme aux plus grandes solennités nationales, la ville et les champs avaient envoyé à Saumur la fleur de leur population. A

manda-t-elle en souriant. Est-ce une conduite, cela!

Il la regarda sans étonnement, comme s'il n'eût pas cessé un seul jour de la voir depuis plus de deux mois, mais il lui répondit fort galamment en montrant les deux oiseaux :

— Je viens de les prendre... là-bas, là-bas... sur la plus haute branche.

— Oh! les ravissantes tourterelles! Voyez donc, Maxime, quel plumage chatoyant!

Maxime s'approcha de la cage, mais il n'accorda aux oiseaux qu'une attention distraite.

— A qui les destinez-vous, Simplicie? reprit Camille.

— A la petite fée... Antonine...

— Mais nous ne la verrons peut-être pas de sitôt, mon enfant.

— Oh! si... oh si... je l'attends.

Camille sourit.

— Dieu me pardonne, dit-elle, je crois que je deviens envieuse! Je me surprends, en effet, à jalouser mon amie, qui aura de si jolies tourterelles des bois.

— On peut en procurer de semblables à madame, dit un serviteur qui était dans le vestibule; il y en

a beaucoup dans la futaie des grands chênes, et c'est là sans doute que Simplicie vient de prendre celles-ci.

Maxime allait rejoindre Bamalec au salon. En entendant ces mots, il s'arrêta brusquement.

— Est-ce que Simplicie revient de la futaie? demanda-t-il avec une secrète anxiété.

— Assurément, monsieur. Je l'ai vu tout-à-l'heure déboucher par la sente qui y conduit en ligne directe.

— Il apportait les colombes que voici?

— Oui, monsieur, dans son mouchoir.

— Et vous croyez qu'il les a dénichées dans un des grands chênes?

— J'en suis convaincu, monsieur.

Maxime fixa sur Simplicie un regard inquiet et soupçonneux.

Camille, qui ne se lassait pas d'admirer les deux captifs emplumés, se tourna vers son mari :

— Songeriez-vous à m'attraper de pareilles colombes? lui demanda-t-elle.

— Pourquoi pas? répondit-il avec un calme contraint.

— Ce serait bien galant, mais bien dangereux! Et d'ailleurs, réflexion faite, j'aime encore mieux voir les oiseaux en liberté qu'en cage.

donner sa lecture. Parce qu'elle est persécutée par un jeune et joli garçon qu'elle connaît à peine et qui veut absolument l'épouser... Elle redoute que ce ne soit un autre William Maxwell, et elle échappe au danger en quittant secrètement Paris.

— Ah! ah! ah! exclama Bamalec. La malheureuse! elle ne verra plus que brigands dans tous ceux qui aspireront à sa main. Ah! ah! ah! C'est drôle, ça, n'est-ce pas Maxime?

Mais Maxime ne parut pas entendre et ne répondit pas.

Il avait décacheté sa lettre et la dévorait d'un oeil hagard.

Il était très-pâle et très-agité. Ses mains tremblaient; ses lèvres étaient pleines de frissons.

— Ah! c'est affreux! murmura-t-il d'une voix brisée... Et moi aussi, reprit-il, je serai vaincu! vaincu!...

Il s'élança hors du salon pour cacher aux yeux de Camille et de Bamalec l'étrange émotion qui le suffoquait.

La lettre qui avait ainsi bouleversé Maxime Tréhouart était datée de San-Francisco; elle portait la

deux heures, cette foule animée, brillante, garnissait les gradins du vaste champ de manœuvre. Il y avait plaisir à voir la variété de cette vaste assemblée, où la soie, l'indienne, l'élégant chapeau de fantaisie, la coiffe pompeuse des Thouarsaises se mêlaient agréablement, aussi bien que les bruyantes conversations. Un coup de canon parti des terrasses, annonce l'arrivée du général Crespin, ancien colonel des dragons de l'Impératrice, aujourd'hui commandant l'Ecole de cavalerie. Sur l'estrade d'honneur étaient, à ses côtés, le général comte de Goyon, aide-de-camp de l'Empereur, et l'amiral Mathieu, en habit de ville; puis le général commandant le département, M. le maire de Saumur, et M. le Sous-Préfet, vicomte O'Neill de Tyrone, en costume officiel, et dont la bienveillance égale la distinction. Qu'il nous soit permis de donner un regret à une mémoire bien chère et que l'Ecole n'a point oubliée. Il aurait pu être là, cette année encore, à la place d'honneur, le digne et noble général duc Oudinot de Reggio! Puissent du moins les souvenirs reconnaissants de l'Ecole et l'estime générale de la cité saumuroise, adoucir un peu la douleur inconsolable, je le sais, de son auguste famille!

M. le chef d'escadrons Guérin, écuyer en chef, entre bientôt au champ de manœuvre, suivi de ses cavaliers d'élite, où tous les corps de cavalerie étaient vaillamment représentés, artilleurs de la garde, dragons de l'Impératrice, cuirassiers, lanciers, carabiniers, chasseurs de la garde et chasseurs d'Afrique, etc. Ce brillant état-major s'avance au son de la Marche triomphale, exécutée par la musique de l'Ecole, et fait d'ensemble le salut militaire au général commandant et à son illustre entourage. Aussitôt commencent les cadences équestres où l'on admire la grâce de ces nobles compagnons de l'homme, fiers, on le voyait bien, de leurs élégants cavaliers. La charmante cavatine de la Gazza Ladra, les quadrilles de Rigolette sont pendant ces exercices finement exécutés.

C'est au milieu d'un frémissement général que la course aux bagues a commencé. Nous admirions tout-à-l'heure les cadences gracieuses du cheval : dès que la poudre a parlé, comme disent les Arabes, par un coup de pistolet tiré entre ses deux oreilles, le cheval ne court plus, il vole, et c'est, emporté sur ce foudre ailé, que le jeune officier doit enfile les bagues suspendues à un cercle mobile. Le vainqueur, à la course des bagues, est M. Meroy, lieutenant de cuirassiers. Le général comte de Goyon lui a donné, aux applaudissements sympathiques de la foule, une cravache de prix.

La lutte a recommencé entre les mêmes athlètes : Qui nous dira les efforts et l'adresse déployés par chaque officier, à la conquête des têtes... de carton? Trois rivaux, également heureux, ont dû se disputer à nouveau le prix de la valeur. M. de Frauquessin, lieutenant

aux chasseurs d'Afrique, a reçu des mains de l'amiral Mathieu pour prix de sa vaillance, un nécessaire de voyage.

Une marche héroïque a suivi ces exploits de la jeunesse militaire, où les officiers espagnols et danois se sont distingués à l'égal de leurs émules français. La cavalerie a ensuite exécuté diverses figures militaires, la double spirale, la double serpentine, et, après le salut d'honneur, la troupe choisie est sortie aux sons de la grande valse de Kœnigsberg.

La grosse cavalerie, sous la conduite du capitaine Delorme, a exécuté, avec une parfaite précision, l'attaque de flanc, les deux cercles, la Croix de Malte, etc. A la deuxième reprise, le capitaine Renaudot a commandé les attaques successives en colonnes, les attaques en serpentine, la mêlée, la charge aux fourrageurs, etc. La délicieuse polka, la Rosée du soir, le quadrille du Mirliton et les marches militaires, donnaient à tous, écuyers et spectateurs, de l'entrain et de la gaieté.

Le Saut des haies par les chevaux de carrière, a terminé la fête.

Honneur donc aux acteurs de ce brillant carrousel, car tous, ainsi que dans un drame bien joué, ont vaillamment fait leur devoir! Honneur à la musique de l'Ecole qu'une charmante musicienne, ma voisine à la tribune rose, rose elle-même, habillée de blanc, m'a affirmé être excellente! Honneur surtout au courage et à l'habileté des vaincus. J'ai vu des mains blanches et des bouches mignonnes célébrer les vainqueurs; mais je ne puis oublier quelque chose de plus touchant encore. J'ai vu, sur une joue rose et lys, une larme couler pour un jeune officier malheureux à qui la victoire avait échappé, larme bien chère d'une sœur, d'une amie... que sais-je! mieux que cela, peut-être. *Victrix causa diis placuit, sed victa Catoni!* IM. RABIT.

Il est fort question en ce moment de l'établissement d'un canal latéral entre Orléans et Angers, et les conseils généraux des départements intéressés ont été appelés dans leur dernière session à émettre leur opinion à ce sujet.

Ce canal, dont l'avant-projet est terminé, rencontrerait à son centre et à ses extrémités trois réseaux de canaux et de rivières canalisées qui restent isolés entre eux; ce sont :

A l'ouest : la Sarthe et la Mayenne canalisées, la Loire navigable d'Angers à St-Nazaire, le canal de Nantes à Brest, le canal d'Ile-et-Rance, la Vilaine canalisée, etc., etc., environ 1,000 kilomètres qui restent sans communication avec le centre et l'est;

A l'est : les canaux d'Orléans, du Loing, de Briare, de Digoing, du Nivernais, du Centre, de Bourgogne, la Seine navigable de Montereau à Paris, qui constituent 1,000 autres kilomètres également sans communication avec les départements de l'ouest;

Enfin, au centre : le Cher canalisé et le canal du Berry, qui présentent un développement de 400 kilomètres.

Ce sont ces trois réseaux de canaux et de rivières canalisées, dont le développement est de 2,115 kilomètres, entre lesquels le canal d'Orléans à Angers projeté établira des communications assurées.

Quinze départements traversés par les trois réseaux de voies d'eaux que nous avons énumérés plus haut verront leur prospérité s'accroître. Les intérêts agricoles, commerciaux et industriels du littoral ne sauraient manquer de retirer de grands avantages de la construction d'un canal qui sera le prolongement vers la basse Loire du canal latéral de Roanne à Châtillon par les canaux de Briare et d'Orléans.

Aussi les conseils généraux ont-ils appuyé de tous leurs vœux l'exécution du canal projeté entre Orléans et Angers.

On écrit de Saint-Philbert-du-Peuple, au Journal de Maine-et-Loire :

« Un habitant du bourg de Saint-Philbert (arrondissement de Baugé), en faisant l'ouverture d'un puits, trouva, à environ 5 mètres de profondeur, une couche de terre verdâtre parmi laquelle il y a une sorte de pierres métalliques assez volumineuses, dont l'une d'entre elles, cubant environ 867 centimètres, pesait 2 kil. 550 gr. On a mis cette pierre dans un feu de forge, elle s'est, par l'action du feu, divisée en plusieurs morceaux, desquels se détachait une flamme bleue répandant une forte odeur sulfurique, surtout en jetant de l'eau dessus, odeur qui devient suffocante si l'appareil est fermé ou si on s'approche trop près de cette substance. Le vinaigre, répandu dessus lorsqu'elles sont rougies, les fait tourner au rouge pourpré, et leur donne une odeur métallique très-prononcée. Il est à supposer que ce demi-métal ou métal est de l'antimoine ou du zinc. En cassant ces pierres, on reconnaît que le grain en est d'un gris clair très-luisant.

Il y a lieu de croire que tout le sous-sol du bourg de Saint-Philbert contient de cette substance, puisque, au dire des habitants, de temps immémorial, on y a trouvé des pierres de cette nature en ouvrant des puits ou en faisant d'autres fouilles. Du reste, l'eau des puits de cette localité a un goût âcre et répugnant, comme si elle séjournait sur des métaux, preuve qui vient à l'appui des remarques qu'on vient de faire.

Peut-être que des minéralogistes trouveraient, en explorant le sol, des métaux, en assez grande quantité pour devenir productifs. »

Voici une explication nouvelle du langage des fleurs :

Un observateur assure qu'un grand nombre

de plantes peuvent fournir des pronostics certains par rapport à l'état atmosphérique, et par cette raison, peuvent être regardées comme des baromètres naturels. Il signale le mouron comme le plus sûr des baromètres. Lorsque la fleur est complètement épanouie, on peut être assuré qu'il ne pleuvra pas au moins de plusieurs heures.

Si la petite fleur est à moitié fermée, le temps est généralement pluvieux; si elle est tout à fait fermée ou si elle s'enveloppe dans son calice, le voyageur peut prendre son manteau à coup sûr. Les différentes variétés du trèfle contractent toujours leurs feuilles à l'approche de l'orage, ce qui a fait surnommer cette plante le baromètre du campagnard. La tulipe et plusieurs autres fleurs colorées de la nuance jaune se ferment toutes avant la pluie. Une espèce d'oseille sauvage double ses feuilles avant l'orage. Le bauhinia ou ébénier des montagnes et généralement les plantes sensibles suivent les mêmes habitudes.

VILLE DE SAUMUR.

BOULANGERIE. — POIDS DU PAIN.

AVIS ADMINISTRATIF.

Par suite de la liberté complète de leur commerce, les boulangers n'étant plus astreints à donner aux pains qu'ils fabriquent une forme et un poids déterminés, il s'en suit que les acheteurs ne trouveront plus, comme par le passé, dans la forme des pains exposés en vente, une indication et jusqu'à un certain point une garantie du poids du pain qui leur est livré. Le maire de la ville de Saumur invite donc de nouveau et très-expressément ses administrés à ne prendre livraison d'aucun pain, quelle que soit sa forme, sans l'avoir pesé, ainsi que cela a lieu pour la viande, le sucre, le sel, le savon, le café et la plupart des autres denrées nécessaires aux ménages.

Le pesage est désormais la seule manière possible de constater la quantité vendue par le boulanger et achetée par le consommateur.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 30 août 1865.

Le Maire, LOUVET.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

Marseille, 11 septembre. — Les lettres de Syrie annoncent que les Arabes qui s'étaient révoltés près de Saint-Jean-d'Acre, pour se soustraire à l'impôt et au recrutement, ont été battus avec des pertes considérables. On leur a pris un grand nombre de chevaux des meilleures races. Les Arabes redemandent leurs chevaux en menaçant de se venger si on

signature de Philippe Kerven.

Voici ce qu'elle contenait :

« Monsieur Maxime,

« Je suis un homme ruiné de fond en comble.
« J'avais acheté, moyennant quarante mille francs, un établissement bien achalandé. Mais à peine y étais-je installé depuis un mois que l'incendie a tout dévoré et m'a réduit au plus complet dénuement.

« Je me hâte d'avoir recours à votre générosité, et j'ai l'espoir que vous n'hésitez pas à me venir en aide dans ma malheureuse position.

« Soit dit sans vous offenser, votre intérêt vous fait un devoir de me secourir. Car non-seulement je possède certain secret dont la révélation nuirait à votre bonne renommée, mais encore je connais sur l'origine du million qui vous est échue une histoire qui, si je la divulguais, contribuerait fort à décrier votre fortune.

« Et tenez, je veux vous la conter tout bas à l'oreille, afin que vous puissiez en apprécier vous-même toute la gravité. Je serai bref.

« Votre oncle, Jean Tréhouart, a été jadis caissier chez un négociant de Londres nommé James

« Maxwell. Un jour il s'est enfui en emportant la caisse, laquelle contenait environ quarante mille livres sterling.

« Après avoir échappé aux poursuites de son patron, il s'est enfin réfugié au Stangala, où le remords lui est venu avec la vieillesse, et où il avait résolu de restituer par testament son vol aux héritiers Maxwell, lorsque vous avez cru devoir y mettre bon ordre.

« Ainsi, l'opulence dont vous jouissez n'appartient même pas à votre oncle, car il l'avait adroitement subtilisée par un mémorable abus de confiance.

« Si je ne vous ai pas narré la chose plus tôt, c'est que d'abord je craignais de vous faire de la peine, c'est qu'ensuite je n'en voyais pas l'opportunité.

« Aujourd'hui, c'est différent. J'ai absolument besoin d'argent, et je ne suis pas fâché de vous prouver que, en réclamant encore de votre obligeance une quarantaine de mille francs pour prix de ma discrétion, je fais preuve de modération et de conscience.

« Remarquez que je ne me plains pas de n'avoir reçu aucune réponse à ma première lettre datée de Panama. Le petit avis que je vous y donnais méritait

« pourtant bien quelques milliers d'écus. Bah! je vous en tiens quitte.

« Mais, cette fois, répondez moi courrier par courrier. N'y manquez pas, car j'ai hâte de remettre à flot, en l'accrochant à vos banknotes de sauvetage,

« Votre très-humble serviteur,

« PHILIPPE KERVEN. »

On comprend qu'une pareille lettre devait porter à Maxime un coup terrible.

Non-seulement elle lui prouvait que sa réputation était à la merci d'un homme disposé à lui faire payer plus d'une fois son silence, mais encore, mais surtout, elle lui montrait flétrie dans sa source la richesse dont la possession était déjà pour lui, par la façon dont il en avait hérité, une cause d'agitation et de tourments perpétuels.

En vain essayait-il de disculper la mémoire de son oncle; en vain s'efforçait-il de croire que Philippe Kerven avait imaginé cette histoire de vol afin de le rançonner plus sûrement. Un instinct de pénétration lui disait que c'était l'exacte vérité, et le plus simple raisonnement ne lui permettait aucun doute à cet égard.

Et, en effet, ce qui était inexplicable sans cette

interprétation, ne devenait-il pas parfaitement intelligible avec ce point d'appui? Le vol étant admis, ne comprenait-on pas aisément la restitution, si tardive qu'elle fût? et, dès-lors, le testament fait en faveur de William Maxwell ne s'offrait-il pas à l'esprit comme un acte logique et naturel?

Maxime resta donc convaincu que l'ancien factotum n'était pas un calomniateur; mais en même temps, il demeura écrasé sous le poids de la révélation que sa lettre articulait.

Un vol de confiance et un testament brûlé, voilà donc ce que représentait aux yeux de Maxime la fortune qui lui était échue. Il n'avait pas même la consolation de penser que son oncle l'avait honorablement acquise par le travail.

Certes, il y avait là, pour un homme comme lui, coupable, orgueilleux, mais non endurci, une de ces complications de nature à le navrer horriblement. Aussi, après avoir lu la lettre de Philippe Kerven, n'avait-il pu retenir un sanglot et s'était-il enfui comme oppressé par la honte et l'horreur.

(La suite au prochain numéro.)

ne les leur rend pas. Les Turcs refusent. Les Métualis, qui voulaient aussi se soustraire au recrutement, ont été battus près de Balbeck. Ils menacent de se retirer dans le désert et d'organiser de là des incursions. Des troupes envoyées de Damas et de Beyrouth sont à leur poursuite.

Varsovie, 10 septembre, 11 h. 13 m. soir. — (Officiel). Après trois engagements successifs, la bande de Lelewel a été complètement battue, le 6, par le détachement du lieutenant-colonel Jotschine, près de la forêt de Batez. Lelewel a été tué ainsi qu'un grand nombre d'insurgés. 180 insurgés blessés ont été amenés à Bichow. Les troupes ont fait 30 prisonniers. — Havas.

Nous recommandons les machines à coudre, point indéroulable, et faisant les boutonnières pour tailleurs, cordonniers, chapeliers, corsetiers, couturières, lingères, etc., une instruction accompagne chaque machine pour apprendre seul à la faire fonctionner. Vente avec garantie et facilité de paiement. Pour renseignements s'adresser à la maison Watson et C^e, 50, rue de Rambuteau, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

ANNONCES LEGALES.

La publication légale des actes de société est obligatoire pour l'année 1863, savoir :

Pour l'arrondissement de Saumur, dans l'*Echo Saumurois* ou le *Courrier de Saumur*.

Études de M^e CHEDEAU, avoué à Saumur, et de M^e CHEDEAU, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE

PAR ADJUDICATION.

Aux enchères publiques,

D'UNE MAISON

Située aux Rosiers, place du Marché.

L'adjudication aura lieu le dimanche vingt-sept septembre 1863, à midi, en la salle de la mairie des Rosiers, par le ministère de M^e Che-deau, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

Cette MAISON dépend de la succession de la dame Anne-Eugénie Brossier, en son vivant épouse de Charles Collas.

Elle est composée: au rez-de-chaussée, d'une boutique sur le devant, boulangerie derrière, trois caves dessous; au premier étage une chambre et grenier au-dessus, le tout couvert en ardoises, joignant au levant Goudier, au midi et au couchant Nail-Lafosse, et au nord le chemin.

Elle sera crieée sur la mise à prix de trois mille francs, ci. 3,000 fr.

S'adresser, pour avoir des renseignements, à M^e Che-deau, avoué à Saumur, et au notaire chargé de la vente.

Dressé à Saumur, par l'avoué soussigné, le cinq septembre mil huit cent soixante-trois. (529) CHEDEAU.

Étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

UNE BELLE

PROPRIÉTÉ VIGNOBLE

Située dans une commune riche et populeuse, à 4 kilomètres de Saumur.

Cette propriété, contenant 48 hectares 6 ares 77 centiares, peut être vendue très-avantageusement en détail.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (505)

Étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

UNE MAISON,

Située à Saumur, place Saint-Pierre, Occupée en ce moment par DUPUIS, menuisier.

Entrée en jouissance à la Saint-Jean 1864.

S'adresser à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (506)

Étude de M^e LEROUX, notaire à Saumur, et M^e CHAPIN, notaire à Angers.

A VENDRE

LA TERRE DE NAZÉ,

à 8 kilom. de Saumur (Maine-et-Loire).

Cette terre, parfaitement boisée, contient 37 hectares 7 ares.

Château entièrement neuf, style gothique, entouré de douves; parc à hautes futaies; prés, vignes, terres arables.

Pour les conditions de la vente, s'adresser au château de Nazé et à M^e LEROUX, notaire à Saumur. (526)

Étude de M^e C. BOUCHARDEAU, avoué à Tours.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

A de très-bonnes conditions,

UNE PROPRIÉTÉ,

Composée de DEUX FERMES, d'une RÉSERVE DE PRÉS et de BOIS-TAILLIS, d'une contenance cadastrale de 204 hectares, dont plus de 100 hectares de très-bonnes terres propres au défrichement et d'un grand avenir, située communes de Favrolles et de Luçay-le-Mâle, canton de Valençay (Indre).

S'adresser, pour avoir des renseignements et pour traiter, à M. Princé-Gaudin, propriétaire à Langeais (Indre-et-Loire), qui se rendra sur les lieux pour faire visiter si on le désire. (507)

A VENDRE OU A LOUER,

Très-jolie MAISON avec jardin et une pièce d'eau, à Saumur, en face de la gare des marchandises.

S'adresser à M. NANCEUX. (412)

A CÉDER DE SUITE

Pour cause de santé,

L'HOTEL DE LA POSTE,

Tenu

par M^{me} veuve BOSSIER, Aux ROSIERS (Maine-et-Loire).

Vient de paraître. — 4^e édition.

HISTOIRE ABRÉGÉE

DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

PAR ADOLPHE HUARD

Membre de l'académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

Ouvrage honoré des souscriptions de :

S. M. l'empereur Napoléon III; S. M. l'impératrice, de S. E. le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes, et de S. E. le Ministre de l'Intérieur.

Un beau volume in-18 raisin de 432 pages, illustré de gravures représentant la Famille impériale.

Prix : 2 francs.

En vente chez MM. CH. ABESSARD ET BÉRARD, libraires-éditeurs, rue Guénégaud, 8, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

A VENDRE

Entrée en jouissance de suite,

UNE MAISON

Située à Saumur, Grande-Rue, n^o 7,

Composée de deux corps de bâtiments, consistant en salon, salle à manger, cuisine, onze chambres et cabinets, greniers, cours, caves en roc et voûtées, parterre, remise et écurie, joignant d'un côté M. Lardé et d'autre côté M^{me} Hugonet.

A LOUER

1^o UNE MAISON, occupée par M. Huard, située près la Croix-Verte, comprenant salon, salle à manger, cuisine, chambres à coucher, grenier, servitudes, cour, jardin et charmille;

2^o UN TERRAIN, en face cette maison, joignant la Levée-Neuve, de la contenance de 22 ares, précédemment occupé par M. Passedoit.

S'adresser, pour le tout, à M. MORILLON, Grande Rue, n^o 7.

A VENDRE

PETIT PRESSEUR PORTATIF, pouvant faire cinq barriques de vin ou de cidre.

S'adresser au bureau du journal.

BON BILLARD

A VENDRE

S'adresser au bureau du journal.

UNE MAISON de ROUENNERIE en GROS demande un APPRENTI.

S'adresser au bureau du journal.

GILLET,

HORLOGER,

Rue Saint-Nicolas, n^o 6,

Ayant travaillé, depuis 8 ans, pour le compte de M. Mathieu-Dilger, ancien horloger, et pour plusieurs autres horlogers de Saumur, à l'honneur de prévenir qu'il vient de s'établir à son compte. Il se charge de régler les pendules à l'abonnement, les boîtes à musique, les tableaux. Le tout à des prix très-modérés.

LA FÉODALITÉ

ET

LE DROIT CIVIL FRANÇAIS

Par G. D'ESPINAY,

Juge au tribunal civil de Saumur, membre correspondant de l'Académie de législation de Toulouse.

Mémoire couronné par l'Académie de législation.

Cet ouvrage embrasse l'histoire complète du régime féodal et de son influence sur la législation moderne, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Il se divise en trois parties.

LIVRE I^{er}. — ORIGINES FÉODALES. — Etablissement de la féodalité; — Institutions romaines, germaniques, gallo-franques; — Vasselage militaire; — Bénéfices; — Colonat; — Servage, etc.

LIVRE II. — DOMINATION DU RÉGIME FÉODAL. — Etat politique de la France sous la féodalité; — Fiefs; — Censives; — Mainmortes; — Mariage féodal; — Bail féodal; — Gardes noble et roturière; — Successions, etc.

LIVRE III. — RÉACTION DES LEGISTES CONTRE LE RÉGIME FÉODAL. — Etablissement de la monarchie absolue; — Restrictions apportées aux droits seigneuriaux et féodaux; — Directe royale universelle; — Rapports du droit moderne avec le droit féodal et coutumier, etc.

Un volume in-8^o. — Prix : 5 francs.

En vente à Saumur, chez MM. PAUL GODET, imprimeur-libraire, place du Marché-Noir; GAULTIER, libraire, r. St-Jean; JAVAUD, libraire, r. St-Jean.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 10 SEPTEMBRE.			BOURSE DU 11 SEPTEMBRE.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	68 85	» 05	» »	69 05	» 20	» »
4 1/2 pour cent 1852.	96	» 50	» »	95 75	» »	» 25
Obligations du Trésor.	» »	» »	» »	450	» »	» »
Banque de France.	3390	» 5	» »	3380	» »	» 10
Crédit Foncier (estamp.).	1400	» »	» »	1415	» 15	» »
Crédit Foncier, nouveau.	1330	» »	» 10	1325	» »	» 5
Crédit Agricole.	705	» »	» »	705	» »	» »
Crédit Mobilier.	1197 50	12 50	» »	1215	» 17 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris.	755	» »	» »	755	» »	» »
Orléans (estampillé).	1040	» 5	» »	1038 75	» »	» 1 25
Orléans, nouveau.	827 50	» 2 50	» »	830	» 2 50	» »
Nord (actions anciennes).	997 50	» 2 50	» »	997 50	» »	» »
Est.	510	» »	» »	512 50	» 2 50	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	1040	» 5	» »	1060	» 20	» »
Midi.	747 50	» 5	» »	750	» 2 50	» »
Ouest.	540	» 2 50	» »	538 75	» »	» 1 25
Genève.	497 50	» »	» »	497 50	» »	» »
Dauphiné.	» »	» »	» »	482 50	» »	» »
Ardennes.	480	» 5	» »	485	» 5	» »
Algériens.	» »	» »	» »	» »	» »	» »
C ^e Parisienne du Gaz.	1755	» 15	» »	1755	» »	» »
Canal de Suez.	515	» 3 75	» »	515	» »	» »
Transatlantiques.	542 50	» 5	» »	542 50	» »	» »
Autrichiens.	425	» »	» »	427 50	» 2 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards.	568 75	1 25	» »	575	» 6 25	» »
Victor-Emmanuel.	426 25	» 3 75	» »	430	» 3 75	» »
Russes.	425	» »	» »	423 75	» »	» 1 25
Romains.	426 25	» 3 75	» »	432 50	» 6 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol.	735	» 5	» »	737 50	» 2 50	» »
Saragosse.	650	» 5	» »	657 50	» 7 50	» »
Portugais.	517 50	» 2 50	» »	515	» »	» 2 50

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord.	306 25	» »	» »	306 25	» »	» »
Orléans.	302 50	» »	» »	302 50	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée.	300	» »	» »	298 75	» »	» »
Ouest.	296 25	» »	» »	296 25	» »	» »
Midi.	296 25	» »	» »	297 50	» »	» »
Est.	297 50	» »	» »	297 50	» »	» »

Saumur. P. GODET, imprimeur.

L'ÉCHO DES TRIBUNAUX

fait révolution dans la presse judiciaire, que tout le monde aime à lire, mais qui coûte si cher!!!

Il paraît le MARDI et le VENDREDI de CHAQUE SEMAINE, dans le FORAT des GRANDS JOURNAUX

ET NE COUTE, FRANCO POUR TOUTE LA FRANCE, QUE

13 FR. POUR UN AN — SIX MOIS, 7 FR.

Il publie en ce moment la première série des PROCÈS CÉLÈBRES des 17^e, 18^e et 19^e siècles.

Envoyer franco un mandat sur la poste ou sur Paris, au Directeur, rue Coq-Héron, ou s'adresser aux Libraires.

Vu pour la légalisation de la signature ci contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,